



Dossier d'Adhésion **ENTREPRISES**

VERSION 2020



الإتحاد العام لمقاولات المغرب
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

Monsieur le Directeur Général Délégué
CGEM
23, bd Mohamed Abdou
Quartier Palmiers
20340 Casablanca

Monsieur le Directeur Général Délégué,

Je soussigné(e) :
agissant en qualité de :
de l'entreprise :
enregistrée sous le registre de commerce N° :, vous prie de bien
vouloir instruire notre dossier de demande d'adhésion, renouvelable par tacite
reconduction au 1er janvier de chaque année.

Par la présente, je déclare sur l'honneur, que l'entreprise citée plus haut est
inscrite à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le N° et
emploie salariés et que le chiffre d'affaires* réalisé
au titre de l'exercice s'élève à DH.

Je joins à mon dossier d'adhésion, une copie du registre de commerce (Modèle J
N°7) et le chèque correspondant à mon adhésion et atteste avoir pris connaissance
des Statuts et du Règlement Intérieur de la CGEM et y adhérer sans réserve.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Délégué, l'expression de
mes salutations distinguées.

Nom, prénom, signature & cachet
.....
.....

* La CGEM se réserve le droit de demander tout document justifiant le chiffre d'affaires de l'entreprise.

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale (en Majuscule) :

.....

.....

Forme juridique :

Date de création :

Capital :

Affiliée au groupe :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Tél : Fax :

E-mail :

Site web :

Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) :

.....

Activité à l'exportation : Oui Non

Marchés cibles (pays) :

Activité à l'importation : Oui Non

(pays) :

Contacts :

Représentant légal :

Fonction :

Tél : Email :

Directeur Général :

Tél : Email :

Directeur Financier :

Tél : Email :

Directeur Commercial:

Tél : Email :

Directeur RH :

Tél : Email :

Directeur Marketing :

Tél : Email :

Votre activité

Cochez votre secteur d'activité

<input type="checkbox"/>	Artisanat
<input type="checkbox"/>	Industries du cuir
<input type="checkbox"/>	Textile
<hr/>	
<input type="checkbox"/>	Automobile
<input type="checkbox"/>	Électricité, Électronique et Énergie Renouvelable
<input type="checkbox"/>	Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques
<input type="checkbox"/>	Aéronautique et Spatial
<hr/>	
<input type="checkbox"/>	Commerce et services
<input type="checkbox"/>	Enseignement privé
<input type="checkbox"/>	Industries Culturelles et créatives
<input type="checkbox"/>	Médias
<input type="checkbox"/>	Nouvelles technologies de l'information, des télécommunications et de l'Offshoring
<input type="checkbox"/>	Santé
<input type="checkbox"/>	Tourisme
<input type="checkbox"/>	Transport
<hr/>	
<input type="checkbox"/>	Agriculture
<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire
<input type="checkbox"/>	Industries de transformation et de valorisation des produits de la pêche
<input type="checkbox"/>	Minoterie
<input type="checkbox"/>	Négociants en céréales et légumineuses
<input type="checkbox"/>	Pêche maritime
<input type="checkbox"/>	Avicole
<hr/>	
<input type="checkbox"/>	Agents et courtiers d'assurance
<input type="checkbox"/>	Associations de Microcrédit
<input type="checkbox"/>	Assurance et réassurance
<input type="checkbox"/>	Bancaire et financier
<hr/>	
<input type="checkbox"/>	Bâtiment et Travaux Publics
<input type="checkbox"/>	Industries de matériaux de construction
<input type="checkbox"/>	Promoteurs immobiliers
<hr/>	
<input type="checkbox"/>	Chimie et parachimie
<input type="checkbox"/>	Industries forestières, des arts graphiques et de l'emballage
<input type="checkbox"/>	Industries minérales
<input type="checkbox"/>	Plasturgie
<input type="checkbox"/>	Énergie

Détaillez les principales activités de votre entreprise :

.....

Précisez quelques marques ou produits représentés par votre entreprise :

.....

INSCRIPTION AUX COMMISSIONS

Indiquez les noms, coordonnées de vos représentants et le numéro de (la/les) Commission(s) permanente(s) de la CGEM auxquelles vous souhaitez participer :

Nom et Prénom du participant 1 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 2 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 3 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 4 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Les commissions :

- | | |
|----|---|
| 1 | Commission Accompagnement de Secteurs et d'Entreprises en Besoin de Restructuration |
| 2 | Commission Capital Humain |
| 3 | Commission Compétitivité Logistique et Énergétique |
| 4 | Commission Dynamique Régionale et PPP |
| 5 | Commission e-Gouvernement |
| 6 | Commission Entreprise Responsable et Citoyenne |
| 7 | Commission Économie Verte |
| 8 | Commission Environnement des Affaires |
| 9 | Commission Fiscalité et Douane |
| 10 | Commission Innovation et Développement Industriel |
| 11 | Commission Intelligence Économique |
| 12 | Commission Internationale |
| 13 | Commission Législation et Juridique |
| 14 | Commission Sociale |
| 15 | Commission Start-ups et Transformation Digitale |
| 16 | Commission TPE et PME |

STRUCTURES SECTORIELLES

Les structures sectorielles de la CGEM sont constituées des Fédérations internes et externes représentatives des secteurs économiques du royaume.

Dès son adhésion, un membre direct de la CGEM est rattaché, selon son activité principale, à une structure sectorielle.

FÉDÉRATIONS INTERNES

Fédération des Entreprises d'Artisanat

Fédération des Secteurs Bancaire et Financier

Fédération du Commerce et Services

Fédération de l'Automobile

Fédération des Industries Culturelles et Créatives

Fédération de l'Enseignement Privé

Fédération des Pêches Maritimes

Fédération des Industries Forestières, des Arts Graphiques et de l'Emballage

Fédération de l'Agriculture

FÉDÉRATIONS EXTERNES

Groupement des Industriels Marocains Aéronautique et Spatial

Fédération Nationale de l'Agroalimentaire

Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance

Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole

Fédération des Nouvelles Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring

Fédération de la Chimie et Parachimie

Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics

Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers

Fédération du Textile

Fédération Nationale du Tourisme

Fédération du Transport

Fédération des Industries de Matériaux de Construction

Fédération Nationale de l'Électricité, l'Électronique et des Énergies Renouvelables

Fédération de l'Énergie

Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc

Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques

Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche

Fédération des Industries du Cuir

Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses

Fédération Nationale des Associations de Microcrédit

Fédération de l'Industrie Minérale

Fédération Nationale de la Minoterie

Fédération Marocaine des Médias

Fédération Marocaine de la Plasturgie

STRUCTURES RÉGIONALES

Chaque membre direct est affecté à une CGEM Région en fonction du ressort territorial de son siège social.

CGEM RÉGION

CGEM Béni Mellal - Khénifra

CGEM Draâ - Tafilalet

CGEM El Jadida - Sidi Bennour

CGEM Fès-Taza

CGEM Marrakech - Safi

CGEM Meknès - Ifrane

CGEM Oriental

CGEM Rabat - Salé - Kénitra

CGEM Région MeM

CGEM Régions Sud

CGEM Settat - Berrechid

CGEM Siège Casablanca

CGEM Souss Massa

CGEM Tanger - Tétouan - Al Hoceima

ADHÉSION A LA CGEM

L'adhésion à la CGEM en qualité de membre est ouverte à toute personne morale qui satisfait aux critères et aux conditions d'admission tels que fixés tant par les statuts que par le règlement intérieur de la CGEM.

Dossier de candidature

Toute demande d'adhésion est à adresser à la CGEM (à l'attention du Directeur Général Délégué) accompagnée des pièces justifiant l'existence réelle et conforme aux lois en vigueur de l'entreprise.

Le dossier de candidature se compose de :

- Un dossier d'adhésion dûment rempli par l'entreprise candidate ;
- Un modèle J n°7 ;
- Un règlement de la cotisation annuelle.

Instruction des demandes d'adhésion

La Direction Générale Déléguée instruit les demandes et les soumet pour décision d'acceptation ou de rejet.

Le Président ou le Vice-président Général, conjointement, avec le Président de la CGEM Région concernée (déterminée par la région dans le ressort territorial duquel est situé le siège du membre concerné) ou un Vice-président de la CGEM (si le siège du candidat est à Casablanca) sont habilités à se prononcer souverainement, conformément aux règles prévues par l'article 8 des statuts, sur l'acceptation ou le rejet de toute demande d'adhésion qui leur a été soumise.

La décision de rejet d'adhésion n'a pas à être motivée.

La décision d'acceptation d'admission est communiquée par lettre au futur membre.

L'adhésion prend effet à compter de la date de la lettre signée par le Président ayant notifié l'admission, et rend exigible la cotisation annuelle au titre de l'année de l'exercice social en cours et ce, quelle que soit la date de prise d'effet de l'adhésion du candidat.

En fonction de la demande d'adhésion, la décision d'acceptation du futur membre fixe l'affectation à une fédération interne ou externe et l'affectation à une CGEM Région.

DROIT DE VERIFICATION ET DE CONTROLE

La CGEM se réserve le droit de vérifier et de contrôler, par ses soins ou par des tiers, à tout moment, la satisfaction par le membre des critères et des conditions d'admission au sein de la CGEM tels que fixés par les statuts et le règlement intérieur.

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Sauf dérogations ou restrictions expresses prévues par les statuts ou par le règlement intérieur, tous les membres qui sont en situation régulière, tant vis-à-vis des statuts de la CGEM que de son règlement intérieur, bénéficient, au sein de la CGEM, des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes obligations et ce, sans distinction.

Droits des membres

Chaque membre, dans la mesure où il est en situation régulière vis-à-vis de la CGEM, a le droit de participer à toute assemblée des membres, de prendre part à toutes délibérations et à tous votes, de participer aux travaux d'une ou de plusieurs commissions constituées par le Conseil d'Administration et de bénéficier de l'ensemble des services aux membres de la CGEM.

Obligations des membres

Dans l'exercice de leurs droits, de leurs activités au sein de la CGEM ou des fonctions ou tâches qui leurs sont dévolues, les membres s'engagent à :

- S'interdire toute immixtion, sans titre, dans la gestion de la CGEM ou d'empiéter sur les fonctions ou les attributions des organes de gestion ou de ses membres ;
- Respecter les statuts de la CGEM, le règlement intérieur et les décisions ou les résolutions régulièrement et valablement prises tant par le Conseil d'Administration que par l'Assemblée Générale ou par le Président ;
- S'interdire de réclamer toute rémunération ou contrepartie pour toutes interventions ou prestations opérées en tant que membre au profit de la CGEM, sauf accord préalable du Conseil d'Administration ;
- Participer activement aux Assemblées Générales des membres auxquelles ils sont convoqués ;
- S'interdire de faire au nom de la CGEM toute déclaration, communiqué de presse, ou d'adopter des prises de position s'ils ne sont pas expressément et/ou régulièrement habilités à cet effet.

COTISATION - NOMBRE DE VOIX

Pour toute adhésion intervenue entre le mois de juillet et décembre de l'année où elle est enregistrée, la cotisation est calculée au prorata temporis par tranche d'un trimestre. Tout trimestre entamé est un trimestre dû.

Le montant de la cotisation annuelle et le nombre de voix attribué au membre sont fixés selon les barèmes indiqués ci-après :

L'adhésion à la CGEM est renouvelée par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.

BARÈME DE COTISATION ET NOMBRE DE VOIX POUR LES ENTREPRISES

Numéro	Tranches de chiffres d'affaires	Cotisation	Voix
1	CA entre 0 et 5 millions de DH	2 000	1
2	CA supérieur à 5 et inférieur ou égal à 15 millions de DH	5 000	2
3	CA supérieur à 15 et inférieur ou égal à 25 millions de DH	7 500	3
4	CA supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50 millions de DH	10 000	4
5	CA supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100 millions de DH	15 000	5
6	CA supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150 millions de DH	20 000	6
7	CA supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200 millions de DH	30 000	7
8	CA supérieur à 200 et inférieur ou égal à 300 millions de DH	40 000	8
9	CA supérieur à 300 et inférieur ou égal à 500 millions de DH	60 000	9
10	CA supérieur à 500 millions de DH	80 000	10

Cotisation forfaitaire pour les membres partenaires autres que MEM : 15 000 DH.